



NEGOCIER POUR MIEUX MUSELER

Pendant longtemps le droit du travail était fondé sur une hiérarchie des normes, basée sur le principe de faveur. L'accord d'entreprise ne pouvait être que plus favorable et ne pouvait être inférieur à la loi.

Au prétexte d'un dialogue de proximité, le dialogue social prôné par Macron et ses sbires est un véritable déni de démocratie. C'est un siècle de luttes ouvrières et d'acquis sociaux bafoués, écrasés.

Le code du travail a été construit pour que les droits humains au travail échappent aux lois du marché, de la rentabilité, de la compétitivité et de la finance.

Il aura fallu moins d'un été, à ce monarque jupitérien pour arriver à ses fins en s'affranchissant de tout débat parlementaire pour livrer les salarié-es à la toute-puissance patronale.

Tout ou presque de ce qui jusqu'alors relevait de la loi, du code du travail, est renvoyé à la « négociation » boîte par boîte.

La volonté commune des gouvernements successifs et du patronat, est de formater les salarié-es à l'entreprise, c'est-à-dire, celles et ceux qui vendent leur force de travail pour un salaire, qui aussi bas soit-il coûte encore trop cher.

La négociation collective livrée aux seules mains des employeurs, c'est la garantie de pressions accrues sur les salarié-es pour qu'ils-elles votent un accord qui va dévaloriser leurs droits, rémunérations, leurs horaires de travail... en ayant la main sur l'organisation du référendum, c'est le patron qui passe outre les représentant-es des salarié-es quand il y en a.

Le fameux **dialogue social** dont on nous rebat les oreilles depuis des années se réduit ainsi au seul choix de l'accord ou du référendum dans un contexte où le chantage à l'emploi sera l'arme

ultime pour mettre en place l'augmentation du temps de travail, la baisse de salaire, la suppression de congés...

A SUD, nous sommes favorables à la consultation des salarié-es, mais comme un droit qui pourrait être utilisé par toutes les organisations et sur les questions posées par elles.

Comment, aujourd'hui, des organisations syndicales de salarié-es peuvent-elles soutenir une telle régression des droits des salarié-es qu'elles représentent et se rendent complices d'un tel système antidémocratique ?

Dans les faits, la négociation collective se réduira à des discussions de gré à gré aux décours desquelles l'employeur énoncera ses décisions qui s'imposeront aux salarié-es qui n'auront d'autre choix que de les accepter ou d'être licencié-es, le contrat de travail n'ayant plus aucune valeur.

La négociation rapportée au seul niveau de l'entreprise, c'est affaiblir le rapport de force, c'est s'affranchir d'un droit identique sur le territoire, c'est mettre en œuvre de la concurrence entre les établissements de notre secteur et favoriser le dumping social faisant de la santé, du social et du médico-social une valeur marchande.

Refusons les enfumages, refusons les somnifères avec ou sans ordonnance

